



Bruxelles, le 14 avril 2026
(OR. en)

7444/26

LIMITE

CORLX 288
CFSP/PESC 410
COAFR 73
COARM 36
CONUN 41
FIN 429

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2023/2135
concernant des mesures restrictives en raison d'activités compromettant la
stabilité et la transition politique du Soudan

DÉCISION (PESC) 2026/... DU CONSEIL

du ...

**modifiant la décision (PESC) 2023/2135 concernant des mesures restrictives
en raison d'activités compromettant la stabilité et la transition politique du Soudan**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de
sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 9 octobre 2023, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2023/2135¹.
- (2) Le 24 février 2026, le comité du Conseil de sécurité des Nations unies (ONU) créé en application de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité de l'ONU (ci-après dénommé "Conseil de sécurité") a ajouté quatre personnes à la liste des personnes faisant l'objet de mesures restrictives.
- (3) Le 5 mars 2026, le Conseil a adopté la décision d'exécution (PESC) 2026/529², par laquelle les quatre personnes inscrites sur la liste le 24 février 2026 par le comité du Conseil de sécurité sont ajoutées à la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives figurant à l'annexe de la décision 2014/450/PESC du Conseil³.
- (4) Il convient que les mentions relatives aux quatre personnes inscrites sur la liste le 24 février 2026 par le comité du Conseil de sécurité soient supprimées de la liste des personnes physiques et morales, des entités ou des organismes qui figure à l'annexe de la décision (PESC) 2023/2135.
- (5) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2023/2135 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (PESC) 2023/2135 du Conseil du 9 octobre 2023 concernant des mesures restrictives en raison d'activités compromettant la stabilité et la transition politique du Soudan (JO L, 2023/2135, 11.10.2023, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2023/2135/oj>).

² Décision d'exécution (PESC) 2026/529 du Conseil du 5 mars 2026 mettant en œuvre la décision 2014/450/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan (JO L, 2026/529, 5.3.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2026/529/oj).

³ Décision 2014/450/PESC du Conseil du 10 juillet 2014 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan et abrogeant la décision 2011/423/PESC (JO L 203 du 11.7.2014, p. 106, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2014/450/oj>).

Article premier

L'annexe de la décision (PESC) 2023/2135 est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président/La présidente

ANNEXE

À l'annexe de la décision (PESC) 2023/2135, sous le titre "A. Liste des personnes physiques visées à l'article 1^{er}, paragraphe 1, et à l'article 2, paragraphe 1", les quatre mentions suivantes sont supprimées:

13. Abdelrahim Hamdan DAGALO;
 15. Elfateh Abdullah Idris ADAM;
 17. Tijani Ibrahim Moussa MOHAMED;
 18. Gedo HAMDAN.
-